

Sainte-Irène, mardi 5 novembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 4^{ème} jour de novembre 2019 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Cécile Barrette, directrice générale par intérim fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution (208-11-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 octobre 2019
4. Période de questions
5. Présentation des comptes
6. Lecture de la correspondance
7. Rapport du maire et des comités
8. Don d'une génératrice – Environnement et Changement Climatique Canada
9. Réfection de la Route Val-d'Irène – Réclamation finale
10. Journée municipale – Val-d'Irène
11. Offre de services 2019-19 – Modification des P.R.U.
12. Demande de contribution – Opération Nez rouge Vallée de La Matapédia
13. Demande d'aide financière – Maison des Familles de La Matapédia
14. Achat regroupé – Compteurs d'eau
15. Mises aux normes du réservoir d'eau potable de Val-d'Irène – Partie 1 : pose d'une membrane d'étanchéité incluant la préparation des surfaces (réparation de fissures)
16. Offre de service – Firme Yves Viel – Réparation des fissures
17. Directive de changement # 8 – Travaux Route Val-d'Irène
18. Offre de service - Détection radar sous le réservoir
19. Modification du plan de zonage – Rue de la Congère
20. Appel d'offres – Développement Rue de la Congère
21. Décompte progressif # 3 – Route Val-d'Irène
22. Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout – Secteur Val-d'Irène – Programme FIMEAU
23. Souper de Noël
24. Divers :
 - Facture – 5, Rue de la Poudreuse
 - Pompe hydrostatique - niveleuse
 - Dérogation mineure – 45, Rue de la Poudreuse
 - Dérogation mineure – 42, Petit Cinquième Rang Nord
 - TECQ 2018-2018 – Rue de la Montagne
 - Contrôle qualitatif des matériaux – GHD – Route de Val-d'Irène
 - Soumission – marquage – Route de Val-d'Irène – Multi-Lignes de l'Est
 - Fête de Noël
 - Arbres déracinés

25. Période de questions
26. Prochaine séance de travail : lundi 25 novembre 2019 à 19h00
27. Prochaine séance régulière du conseil lundi 2 décembre 2019 à 19 :30
28. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 octobre 2019
Résolution (209-11-2019)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 octobre 2019.

Adoptée

4. Période de questions

Contestation d'une facture – 5, Rue de la Poudreuse

5. Présentation des comptes
Résolution (210-11-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, de payer les comptes du mois au montant de 946 353.25 \$. La liste des comptes est jointe en annexe.

Adoptée

6. Lecture de la correspondance

7. Rapport du maire et des comités

8. Don d'une génératrice – Environnement et Changement Climatique Canada
Résolution (211-11-2019)

Considérant qu' Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC/MSC) doit moderniser son infrastructure de prévisions météorologique, plus précisément son réseau radar à la Station Val-d'Irène;

Considérant que le radar météorologique de Val-d'Irène sera remplacé à l'été 2020;

Considérant que ECCC profite de l'occasion pour offrir (don) la génératrice de 20KW (marque SPECTRUM Detroit Diesel 20) avec le réservoir diesel ainsi que 2 cabanons d'approximativement 10x20 sur traineau d'acier à la municipalité;

Considérant qu'un tel système permettrait de maintenir les services essentiels lors de perte de courant;

Considérant que la protection incendie et l'organisation de secours de la MRC de La Matapédia par son service de sécurité civile nous demandera d'aller en appel d'offre regroupé pour l'achat d'une génératrice;

En conséquence, sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée de Nancy Lizotte, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de ECCC/MSC Gouvernement du Canada, de voir au moment opportun, la procédure de cueillette de ces infrastructures.

Adoptée

9. Réfection de la Route Val-d'Irène – Réclamation finale dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet RIRL
Résolution (212-11-2019)

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation de travaux de **réfection de la Route de Val-d'Irène** en lien avec la demande **RIRL-2017-532**;

Considérant que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu :

- 1- Que la municipalité de Sainte-Irène atteste de la fin des travaux de **réfection de la route de Val-d'Irène**;
2. Que la municipalité de Sainte-Irène autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.

Adoptée

10. Journée municipale – Val-d'Irène
Résolution (213-11-2019)

Comme à chaque année, la Station de ski de Val-d'Irène offre à la municipalité l'opportunité à ses citoyens, de profiter de leur station à moindre coût à l'occasion du programme *Journée municipale*.

Le coût sera jusqu'à concurrence de 1.00\$ par résident participant à 1 journée de glisse ou pour un maximum de 725\$ pour une fin de semaine complète.

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de faire bénéficier nos citoyens de la fin de semaine du 14 et 15 mars 2020.

Adoptée

11. Offre de services 2019-19 – Modification des P.R.U. – MRC de La Matapédia
Résolution (214-11-2019)

Afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia, site aux modifications apportées par les règlements 2018-07 et 2019-04.

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'accepter l'offre de service de génie municipal de la MRC de La Matapédia au montant de 1 550.31 \$ pour préparer et rédiger les documents nécessaires à l'adoption des règlements suivants :

Règlement d'urbanisme : «Visant à modifier ou ajouter un îlot déstructuré ».

Règlement de zonage consistant à :

- 1) Ajouter les définitions des différents types d'élevage porcin;
- 2) Modifier les normes de superficie maximale des bâtiments d'élevage porcin;
- 3) Modifier le contingentement des nouvelles installations d'élevage porcin;
- 4) Modifier les conditions relatives à l'implantation des résidences dans la zone agricole;

- 5) Modifier les dispositions spécifiques relatives au morcellement dans un îlot déstructuré afin d'inclure la condition relative au maintien de la contiguïté entre un îlot et une terre de plus de 4 hectares;
- 6) Modifier ou ajouter un îlot déstructuré.

Adoptée

12. Demande de contribution – Opération Nez rouge Vallée de la Matapédia
Résolution (215-11-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu de faire un don de 50\$ à Opération Nez rouge Vallée de la Matapédia pour l'édition 2019. La municipalité de Sainte-Irène désire également former une équipe de raccompagnement qui sera composée de Jérémie Gagnon, maire ainsi que de Karine Deschenes et Sarah-Maude Dubé, conseillères.

Adoptée

13. Demande d'aide financière – Maison des Familles de La Matapédia
Résolution (216-11-2019)

La Maison des Familles de La Matapédia organise un souper de Noël pour les personnes vivant de la solitude qui se tiendra à la salle communautaire du Centre récréoculturel d'Amqui le samedi 7 décembre prochain.

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de faire un don de 50.\$ pour venir en aide à cet organisme.

Adoptée

14. Achat regroupé – Compteurs d'eau
Résolution (217-11-2019)

Dans le cadre de la stratégie d'économie en eau potable, la municipalité de Lac-au-Saumon désire se procurer des compteurs d'eau pour l'an prochain et désire connaître l'intérêt de la municipalité à faire un achat regroupé.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de ne pas adhérer à cette offre d'achat regroupé pour le moment.

Adoptée

15. Mise aux normes du réservoir d'eau potable de Val-d'Irène
Partie 1 : Pose d'une membrane d'étanchéité incluant la préparation des surface
(réparation de fissures) – T.E.C.Q. 2019-2023
Résolution (218-11-2019)

Considérant que le réservoir d'eau potable de Val-d'Irène a fait l'objet d'un bris majeur le 11 octobre dernier;

Considérant que nous avons reçu une soumission de la Firme Yves Viel, entrepreneur spécialisé au montant de 56,500 \$ + taxes;

Considérant que ces travaux seraient admissibles au versement de l'aide de la TECQ pour mars 2020;

Considérant qu'en vertu de la résolution # 72-05-2019, la municipalité avait mandaté le service de génie de la MRC de La Matapédia à entreprendre les démarches nécessaires pour mettre aux normes le réservoir d'eau potable de Val-d'Irène visé pour 2020;

Considérant que la municipalité désire inclure à ce mandat, celui d'effectuer les recherches nécessaires pour faire vérifier les conditions du sol sous le réservoir et de faire des recommandations à la municipalité à ce titre;

En conséquence, sur une proposition de Sarah-Maude Dubé, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers présents, de mandater la MRC de la Matapédia pour inscrire ce projet de mise aux normes du réservoir dans la programmation de la TECQ 2019-2023 et d'effectuer les recherches nécessaires pour faire vérifier les conditions du sol sous le réservoir.

Adoptée

16. Offre de service – Firme Yves Viel – Réparation des fissures **Résolution (219-11-2019)**

Considérant que le réservoir d'eau potable de Val-d'Irène a fait l'objet d'un bris majeur le 11 octobre dernier;

Considérant qu'une fuite considérable en eau potable \pm 53% a été constatée;

Considérant l'urgence d'agir dans la réparation de ces fissures avant l'hiver;

Considérant que nous avons reçu une soumission de la Firme Yves Viel, entrepreneur spécialisé de Rivière-du-Loup au montant de 56,500 plus taxes

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé de Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de confier la réparation de ces fissures à la firme Yves Viel et de procéder à ces travaux dès que les conditions du sol sous le réservoir auront été vérifiées.

Adoptée

17. Directives de changement # 8 – Route Val-d'Irène **Résolution (220-11-2019)**

En raison de la densité importante des matériaux de fondation de la route et de l'état variable des poteaux de bois usagés à remettre en place, l'Entrepreneur a dû adapter sa méthode de travail afin de limiter le nombre de poteaux de bois cassés. L'Entrepreneur a utilisé la tarière ainsi qu'un gabarit de fer afin d'effectuer un préforage qui facilitait la mise en place des poteaux de bois usagés. 102 poteaux à 25\$ du poteau ont nécessité la tarière ou le gabarit de fer pour un montant totalisant 2,550. qui se rajoute au contrat.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'accepter la directive de changement # 8 tel que présenté par Arpo Groupe-Conseil.

Adoptée

18. Offre de service – Détection radar – Sol sous le réservoir **Résolution (221-11-2019)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé de Sarah-Maude Dubé et résolu de confier et d'autoriser les travaux de détection radar du sol sous le réservoir à l'entreprise Détection RadEx Inc. Le coût de ces travaux est de 5,013.89 \$ taxes incluses, ils sont admissibles à

la T.E.C.Q. 2019-2023 et pourraient être effectués le 7 novembre avant la réparation des fissures.

Adoptée

19. Modification du plan de zonage – Développement Rue de la Congère
Résolution (222-11-2019)

Afin d'optimiser le lotissement proposé, conformément à la taille des terrains avoisinants le tout, en conformité avec les exigences du règlement de zonage, actuellement en vigueur; le Service d'Aménagement de la MRC de La Matapédia propose de permettre la mise en place de 15 nouveaux terrains au lieu de 12 initialement prévus dans la rue de la Congère;

Considérant que ce nouveau lotissement a pour effet de modifier la zone 44 R du plan de zonage;

Considérant que les démarches visant à rendre ce projet officiel requiert des délais réglementaires d'environ 3 à 4 mois.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia pour la modification des plans et règlements d'urbanisme.

Adoptée

20. Appel d'offres – Développement Rue de la Congère
Résolution (223-11-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers présents de mandater la MRC de la Matapédia pour aller en appel d'offres pour le développement de la rue de la Congère, cependant le conseil de la municipalité désire être consulté pour l'approbation du nouveau plan proposé de 15 terrains.

Adopté

21. Décompte progressif # 3 – Route Val-d'Irène
Résolution (224-11-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de faire le paiement de 814,907.46 \$ à Eurovia pour le troisième décompte progressif des travaux de la route de Val-d'Irène qui se répartit comme suit :

Total du décompte :	792,636.03 \$
Retenues de 10%	(83,866.76) \$
TPS	35,438.46 \$
TVQ	70,699.74 \$

Adopté

22. Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout – Secteur Val-d'Irène –
Programme Fimeau
Résolution (225-11-2019)

Attendu que la municipalité de Sainte-Irène a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du

programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou autre atteinte aux droit dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- La municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée de Sébastien Lévesque, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers présents, de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la préparation des documents nécessaires au dépôt de ladite demande ainsi que le dépôt de celle-ci.

Adoptée

23. Souper de Noël **Résolution (226-11-2019)**

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers que le repas de Noël des employé(e)s et élu(e)s ait lieu le 7 décembre à la salle communautaire de la municipalité et que le service soit confié à : Service de traiteur Francine Bérubé.

Adoptée

24. Divers :

a) Facture – 5, Rue de la Poudreuse

Considérant qu'il y a mésentente sur la facturation, le sujet sera rediscuté lors de la prochaine séance de travail.

b) Pompe hydrostatique – Niveleuse

Nous avons été avisés aujourd’hui que la pompe hydrostatique de la niveleuse doit être remplacée. Selon Clarence, il en coûterait environ 1965.\$ pour la pompe plus les frais de transports et de main d’œuvre. La Cie Strongco nous fera parvenir une soumission pour la réparation totale de la niveleuse. Une première partie des réparations a été effectuée aujourd’hui même.

**c) Dérogation mineure – 45 Rue de la Poudreuse
Résolution (227-11-2019)**

Considérant que le propriétaire désire régulariser l’implantation d’un garage isolé situé à une distance de 1.15 m de sa résidence;

Considérant que la réglementation prévoit une distance de 3 mètres entre un bâtiment principal et accessoire;

Considérant que cette construction a déjà fait l’objet d’un PIIA et d’une demande de dérogation;

Considérant que le Comité Consultatif d’Urbanisme (CCU) a fait l’analyse de la demande et **recommande** au conseil municipal d’accorder le permis tel que présenté.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée de Sarah Maude Dubé, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d’accepter la demande de dérogation afin de légaliser la situation et de permettre l’émission du permis tel que demandé.

Adaptée

**d) Dérogation mineure – 42, Petit Cinquième Rang Nord
Résolution (228-11-2019)**

Considérant que le requérant désire implanter une bonbonne de propane aux fins résidentielles et ce, en cours avant de la résidence;

Le règlement d’urbanisme à son article 7.5.11 prévoit que les bonbonnes ne sont admises que dans les cours latérales ou arrières.

Considérant que l’autorisation d’une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

Considérant que le propriétaire ajoutera une clôture autour de ladite bonbonne à des fins esthétiques;

Considérant que le Comité Consultatif d’Urbanisme (CCU) a analysé la demande du requérant et que celui-ci **recommande** au conseil municipal de permettre l’émission du permis.

En conséquence, sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée de Tommy Turgeon, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d’accepter la demande de dérogation et d’émettre le permis tel que demandé.

Adoptée

e) **Facture Eurovia – Rue de la Montagne – TECQ 2014-2018**
Résolution (229-11-2019)

Considérant qu'une résolution (172-09-2019) a été prise à la séance du 9 septembre dernier;

Considérant que ces travaux complétaient le programme TECQ 2014-2018.

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'accepter et de payer la facture de Eurovia au montant de 27,896.53 \$ taxes incluses pour l'asphaltage de la Rue de la Montagne.

Adoptée

f) **Facture GHD – Contrôle qualitatif des matériaux**
Résolution (230-11-2019)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'accepter et de payer la facture du Laboratoire GHD pour le contrôle qualitatif des matériaux MG-20 ayant servi à la réfection de la route de Val-d'Irène au montant de 11,583.16 \$ taxes incluses.

Adoptée

g) **Prolongement de la Rue Pelletier**

Cette demande a déjà fait l'objet d'une étude et il a été conclu que l'espace proposé n'était pas assez large pour une rue.

h) **Soumission pour marquage routier – Route Val-d'Irène**
Résolution (231-11-2019)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est pour le marquage routier de la réfection de la Route de Val-d'Irène sur une longueur de 5,280 mètres linéaires pour un montant de 4,694.57 \$ avant taxes.

Adoptée

i) **Fête de Noël**

Une annonce sera passée dans le petit journal afin de créer un comité organisateur pour cette fête qui devrait se tenir le dimanche 15 décembre prochain.

j) **Arbres déracinés lors des vents du 1^{er} novembre.**

3 gros arbres ont été déracinés lors des vents de vendredi 1^{er} novembre sur le terrain appartenant à la municipalité au coin de la Rue des Bouleaux. Considérant que M. Pierre Charest (terrain voisin) entretient déjà ce terrain, nous l'autorisons à prendre les mesures nécessaires pour couper ces arbres et rendre l'endroit sécuritaire.

25. **Période de questions**

26. **Prochaine séance de travail** : lundi 25 novembre 2019 à 19h00

27. **Prochaine séance régulière** : lundi 2 décembre 2019 à 19h30

28. Levée de la séance
Résolution (232-11-2019)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de lever la séance à 22h45.

Adoptée

Jérémy Gagnon, maire

Cécile Barrette, directrice générale par
intérim et adjointe administrative

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Sainte-Irène, mardi 5 novembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 4^{ème} jour de novembre 2019 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Cécile Barrette, directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 217-11-2019

Achat regroupé – Compteurs d'eau

Dans le cadre de la stratégie d'économie en eau potable, la municipalité de Lac-au-Saumon désire se procurer des compteurs d'eau pour l'an prochain et désire connaître l'intérêt de la municipalité à faire un achat regroupé.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de ne pas adhérer à cette offre d'achat regroupée pour le moment.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 4^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 2019**

Jérémie Gagnon, maire

Cécile Barrette, directrice générale par
Intérim et secrétaire-trésorière adjointe